UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Décision

Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne,

Vu le code du travail et notamment l'article L.5212-13 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la liste des emplois offerts aux bénéficiaires de l'obligation de l'emploi du 25 mars 2025 ;

Décide

Article 1 : La commission de sélection du recrutement d'ingénieur d'études organisée par l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur BILET Nicolas, ingénieur d'études, responsable administratif de composante IUT SF, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, président.
Madame POITOUT Laurence, Attachée principale, correspondante handicap, rectorat de Créteil, Créteil, membre.
Madame CARTY Nadia, Attachée principale d'administration d'état, responsable service GPEC, recrutement, concours, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, membre.

Article 2 : Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18/07/2025

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services Adjointe
en charge des Ressources Humaines

Aline Moulin